

NOUVEAUX RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

TROUSSES DE PREMIERS SOINS



Les trousse de premiers soins doivent être conformes aux nouvelles normes de l'Association canadienne des normes (CSA), CSA Z1220 - Trousse de premiers soins pour le lieu de travail.

Classifications des trousse de premiers soins pour le lieu de travail CSA

Les trousse de premiers soins doivent être classées comme suit :

Type 1 : Trousse personnelle de premiers soins

Un organisme doit fournir un type 1 : Une trousse personnelle de premiers soins à tous les travailleurs qui travaillent isolément ou à ceux qui n'auraient pas autrement accès à la trousse de premiers soins du lieu de travail.

Type 2 : Trousse de premiers soins de base : petite, moyenne et grande

Type 2 : Une trousse de premiers soins de base convient à la plupart des lieux de travail présentant un environnement de travail à faible risque. Trousse personnelle de premiers soins contient le contenu minimal selon les exigences pour chacun des trois formats du type 2 : petit, moyen et grand et est basé sur le nombre de travailleurs sur le lieu de travail par période de travail.

Type 3 : Trousse de premiers soins intermédiaires : petite, moyenne et grande

La trousse de premiers soins intermédiaire convient aux lieux de travail présentant des environnements de travail à plus haut risque. Une trousse de type 3 contient tous les éléments d'une trousse de type 2, conformément aux exigences CSA en plus des articles supplémentaires afin de satisfaire aux besoins des lieux de travail présentant un risque accru d'événements nécessitant les premiers soins dans un environnement à risque plus élevé.

Sélection des v

Classification des trousse personnelles de premiers soins en lieu de travail	1 employé ou un travailleur étant isolé	2 à 25 travailleurs par période de travail	26 à 50 travailleurs par période de travail	51 à 100 travailleurs par période de travail
Type 1 : Personnel	1	S/O	S/O	S/O
Type 2 : De base	S/O	1 petite	<ul style="list-style-type: none"> • 2 petites; ou • 1 moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 petites; ou • 2 moyennes; ou • 2 petites et 1 moyenne; ou • 1 grande
Type 3 : Intermédiaire	S/O	1 petite	<ul style="list-style-type: none"> • 2 petites; ou • 1 moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 petites; ou • 2 moyennes; ou • 2 petites et 1 moyenne; ou • 1 grande

CSA a fourni la recommandation suivante afin d'aider les entreprises à déterminer quelle trousse convient à leur lieu de travail.

Afin d'assurer que les trousse de premiers soins en lieu de travail sont facilement accessibles à tous les travailleurs et que les configurations particulières des lieux de travail peuvent être adaptées, les trousse de premiers soins en lieu de travail de différents formats (petit, moyen et grand) peuvent être utilisées dans diverses combinaisons conformément au tableau ci-dessus. Pour les lieux de travail comportant plus de 100 travailleurs, les trousse de premiers soins devraient être distribuées de manière proportionnelle dans le lieu de travail.

Remarque : La législation en matière de premiers soins en lieu de travail diffère d'une juridiction à une autre au Canada. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer quelles exigences législatives applicables sont reliées à cette Norme.

Sélection des lignes directrices en matière de trousse de premiers soins en lieu de travail

1. Dans le but de déterminer la classification, le format et le nombre de trousse de premiers soins en lieu de travail, l'organisme devrait envisager le niveau de risque pour l'environnement de lieu de travail particulier; l'organisme devra remplir une évaluation du risque de leur lieu de travail de leur environnement de travail afin de déterminer le niveau de risque.

Remarque : Des trousse de premiers soins en lieu de travail supplémentaires pourraient être nécessaires, en fonction du résultat d'une évaluation du risque en matière de premiers soins en lieu de travail. Pour obtenir des indications sur la conduite d'une évaluation du risque en matière de premiers soins en lieu de travail, voir le guide des normes CSA.

2. La disposition du lieu de travail (p. ex. des lieux de travail à plusieurs niveaux, de grande hauteur); La distance à partir des services médicaux d'urgence ou le temps de réponse pour les services médicaux d'urgence;

Remarque : Les temps de réponse pour les services médicaux d'urgence varient d'une juridiction à une autre. De plus, le temps de réponse peut être affecté par le type de lieu de travail qui est desservi (p. ex. un immeuble de grande hauteur).

3. Les lieux de travail comportant un petit nombre d'employés dispersés à travers une vaste zone pourraient avoir des exigences en matière de premiers soins qui diffèrent d'une zone à une autre; et les travailleurs dans des zones éloignées ou isolées pourraient nécessiter de l'équipement et des fournitures de premiers soins supplémentaires.

L'éventail de trousse de premiers soins couvrent les exigences minimales quant à la quantité et le format (petit, moyen ou grand) des trousse de premiers soins nécessaires pour les divers environnements de lieu de travail en fonction du nombre de travailleurs sur le lieu de travail par période de travail. La quantité d'articles fournis dans les trousse sont des exigences minimales conformément aux normes CSA. Un organisme pourrait augmenter les exigences minimales en matière de trousse de premiers soins en lieu de travail afin de répondre à des dangers ou des risques du lieu de travail ou de remédier à d'autres conditions spécifiques au site.

Accessibilité

Les trousse et l'équipement de premiers soins devraient être situés sur le lieu de travail pour lequel ils serviront ou près de celui-ci; et facilement accessibles durant les heures de travail. Chaque organisme devrait s'assurer que chaque travailleur est averti de l'emplacement des trousse de premiers soins et tout équipement ou toute fourniture associés. Les exigences minimales en ce qui a trait au contenu d'une trousse de premiers soins en lieu de travail, sa classification (Type 1, 2 ou 3) et son format (petit, moyen ou grand) et le nombre de trousse requises dans tout lieu de travail spécifique devraient être déterminées par le nombre de travailleurs sur le lieu de travail par période de travail conformément au tableau fourni.

Un organisme devrait entreprendre une évaluation du risque en matière de premiers soins en lieu de travail afin de déterminer la classification de la trousse de premiers soins requise pour cet environnement de travail et afin d'identifier toute fourniture supplémentaire nécessaire afin de remédier aux conditions particulières spécifiques au site.

En référence à la nouvelle norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA), CSAZ1220-Trousse de premiers soins; il est recommandé qu'un auditeur de sécurité reconnu remplisse une évaluation du risque complète sur le lieu de travail du client afin de déterminer la sélection appropriée de trousse de premiers soins.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les normes en matière de premiers soins de la CSA veuillez cliquer sur le lien : **Matériel de premiers secours | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST (gouv.qc.ca)**